

Négociation Annuelle rémunération et temps de travail

Réunions des 27 avril 2023 et 4 mai 2023

L'ouverture de la Négociation Annuelle Obligatoire relative à la rémunération, au temps de travail et aux déplacements professionnels a eu lieu le 27 avril dernier et la deuxième réunion le 4 mai.

Vos représentants **Force Ouvrière** étaient présents à la table des négociations afin de poser les revendications mais surtout de faire prendre conscience à la direction des difficultés des salariés à boucler leurs fins de mois !

En effet, l'année 2023 continue de voir des hausses de prix généralisées qui plombent le pouvoir d'achat des salariés. Les prévisions officielles à ce jour prévoient un minimum de **5,7 %** d'inflation !

Pour **Force Ouvrière**, la priorité est de compenser l'inflation mais aussi d'augmenter le pouvoir d'achat par des augmentations générales de salaires pérennes pour l'ensemble des salariés.

Considérant les nombreux appels des membres du gouvernement à l'augmentation des salaires dans toutes les entreprises, **Force Ouvrière** n'imagine pas que l'AFPA, avec le soutien de ses tutelles, ne réponde pas favorablement à nos revendications pour l'intérêt de l'ensemble des salariés.

En aucun cas les dispositifs du pseudo partage de la valeur tels que : la participation, l'intéressement, la prime de partage de la valeur, l'épargne salariale ne doivent, même s'ils figurent dans le Code du Travail, se substituer à de véritables augmentations de salaires, seule vraie reconnaissance légitime du travail des salariés.

Force Ouvrière ne cesse d'alerter sur la nécessité de répondre de manière significative à l'attente des salariés de l'AFPA sur leurs rémunérations. En effet, après tous les efforts fournis depuis plusieurs années, la compensation doit être à la hauteur, pour combler les manques d'effectifs, la surcharge de travail. De plus, la désorganisation qui persiste crée des conditions de travail particulièrement dégradées à l'AFPA.

Force Ouvrière reste attachée au financement de la sécurité sociale par les cotisations sociales du salaire différé permettant le financement des branches famille, maladie, accidents du travail, autonomie et retraite dont les salariés reconnaissent l'utilité incontournable.

Aussi, **Force Ouvrière**, comme toujours, reste claire sur ses revendications en attendant de constituer une éventuelle plateforme commune avec les Organisations Syndicales qui le souhaiteraient :

- Augmentation générale des salaires
- Un plan **pluriannuel** de rattrapage du pouvoir d'achat perdu
- Augmentation de la contribution patronale des frais de santé

- Revalorisation de la prime de départ en retraite
- Revalorisation de la prime de la médaille du travail
- Revalorisation des FDQ
- Revalorisation à hauteur de 10 € minimum des titres-restaurant et possibilité pour tous les salariés de pouvoir en bénéficier.
- Augmentation de la contribution patronale au financement des titres-restaurant
- Revalorisation de la participation AFPA sur le prix d'un repas
- Revalorisation de la compensation des temps de déplacements professionnels à hauteur de 100%
- Revalorisation du remboursement des frais professionnels
- Application du barème URSAFF en vigueur pour les indemnités kilométriques pour l'ensemble des salariés



Dispositifs itinérants (dispositions de l'accord du 10/02/2006)

- Revalorisation de l'indemnité de sujétion (article 8)
- Revalorisation de l'indemnité forfaitaire (article 10.3)
- Revalorisation de l'indemnité pour déplacements de longues distances (article 11)

Force Ouvrière, restera plus que jamais contre les augmentations individuelles et les primes car elles sont sources d'injustices et ne remplaceront jamais une revalorisation générale des salaires.

Avec FORCE OUVRIERE

RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR

Réforme des retraites



**FO dit non,
un point c'est tout**